

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2019 - COMPTE-RENDU 2019-01

Sous la présidence de SCHWALBACH Christian, Maire

Conseillers présents : ZIEHL Anita, DEMERLE Xavier, HUVER Joseph, SPECHT Christiane, DEMERLE René, KLEIN Christian, JUNG Edouard, JUNG Pascal, SCHEIDLER Jutta, KREUTZMANN Herbert.

Conseillers absents-excuses : Cécile HANNEMANN (pouvoir à Christian SCHWALBACH), Chris STAB (pouvoir à Pascal JUNG), Céline BADEN-KIFFER, KNERR Roland.

Le Maire rajoute un point de délibération relatif à la validation du plan de financement actualisé du projet « accessibilité » de la mairie et de l'église.

N° de délibération : **2019-01-01** Adoption du projet d'aménagement « Les placettes du souvenir » et de son plan de financement

Suite à la présentation de Romy BAGHDADI, chargée de mission au Parc Naturel des Vosges du Nord, de deux propositions d'orientations d'aménagement complétées par des estimations financières détaillées du jardin du souvenir et suite au débat, le Conseil Municipal adopte le projet d'aménagement n° 1 intitulé « les placettes du souvenir » à 7 voix (contre 6 voix pour le projet n°2). Un montant de 3 000 euros HT est rajouté pour des travaux d'éclairage.

Le plan de financement est validé à l'unanimité ainsi que le principe de solliciter un financement DETR/DSIL de 30% soit 15 873,72 € et de 30% sur le dispositif AMITER soit 15 873,72 €.

COUT DES TRAVAUX HT « PLACETTES DU SOUVENIR »	FINANCEMENTS ESCOMPTEES
Travaux : 50 912,40 €	DETR/DSIL (30%) : 15 873,72 €
Honoraires AMO et bureau de contrôle : 2 000,00 €	AMITER (30%) : 15 873,72 €
	Fonds propres (40%) : 21 164,96
Total : 52 912,40 €	Total : 52 912,40 €

N° de délibération : **2019-01-02** Travaux de mise en accessibilité de l'église

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont fait l'objet d'une délibération en date du 6 février 2018.

Une subvention DETR a déjà été notifiée pour un montant de 7 813,50 euros.

Le plan de financement ci-dessous permet de mettre à jour les travaux envisagés.

Le plan de financement est validé à l'unanimité ainsi que le principe de solliciter un financement de 30% sur le dispositif AMITER soit 9 313,50 €.

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENTS ESCOMPTEES
Accessibilité église : 29 795,00 €	DETR : 7 813,50 € *
Honoraires AMO et bureau de contrôle : 1 250,00 €	AMITER (30%) : 9 313,50 €
	Fonds propres : 13 918,00 €
Total : 31 045,00 €	Total : 31 045,00 €

* Déjà notifié

N° de délibération : **2019-01-03** Travaux de mise en accessibilité de la mairie

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont fait l'objet d'une délibération en date du 6 février 2018.

Une subvention DETR a déjà été notifiée pour un montant de 6 721,50 euros.

Le plan de financement ci-dessous permet de mettre à jour les travaux envisagés.

Le plan de financement est validé à l'unanimité ainsi que le principe de solliciter un financement de 30% sur le dispositif AMITER soit 9 796,50 €.

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENTS ESCOMPTEES
Accessibilité mairie : 22 405,00 €	DETR : 6 721,50 € *
Travaux mairie : 10 250,00 €	AMITER (30%) : 9 796,50 €
	Fonds propres : 16 137,00 €
Total : 32 655,00 €	Total : 32 655,00 €

*Subvention déjà notifiée

FONDS PROPRES MIS SUR PROJET ACCESSIBILITE ET COLOMBARIUM : 49 099,80 €

N° de délibération : **2019-01-04** Subvention section des jeunes sapeurs-pompiers

Suite aux explications fournies par Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une somme de 50 euros à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Volmunster.

N° de délibération : **2019-01-05** Encaissement du chèque de GROUPAMA GRAND EST

Le Président de la Caisse locale du pays de Bitche de GROUPAMA GRAND EST a remis à la commune un chèque d'un montant de 78,75 euros correspondant à une subvention pour la vérification des extincteurs et une participation à l'achat d'un nouvel extincteur.

Monsieur le Maire est autorisé à encaisser le chèque.

N° de délibération : **2019-01-06** Autorisation de mandatement avant le vote du budget

Le Maire informe,

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019 et **notamment le changement des portes du club-house de tennis sur l'article 21318 opération n° 145 pour un montant de 5 112,00 euros**, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2019.

BUDGET PRINCIPAL :

Chapitre	Libellé	Détails	Crédits ouverts Budget 2018	Budget 2019 25% des crédits
20	Immobilisations incorporelles	Au 2051	5 000,00 €	1 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	Au 21311 21316 21318	2000,00 2000,00 81042,05	500,00 500,00 20 260,51*
		2132	13500,00	3375,00
		2135	15000,00	3750,00
		2152	1000,00	250,00
		21534	3000,00	750,00
		21578	1000,00	250,00
		2188	5000,00	1250,00
		Total	128 542,05	32 135,51

N° de délibération : 2019-01-07 Tarifs de location de la salle « La Forge », dans le cadre de manifestations à but caritatif

Le maire propose pour les manifestations à but « caritatif » suivantes de pratiquer les tarifs ci-dessous :

- Représentation théâtrale par la troupe de Volmunster au profit des associations « Laura, les couleurs de vie » et de « Mathieu, bats-toi » le dimanche 24 février 2019 : 50 euros (utilisation de la grande salle)
- Soirée de solidarité « Electriciens sans Frontières » le samedi 16 mars : 50 euros + les charges (utilisation de la grande salle + cuisine)

Suite aux échanges, le Conseil municipal valide ces deux propositions.

Points divers

- ✓ Echange sur l'opportunité d'organisation d'une réunion pour trouver de nouvelles (jeunes) recrues pour les pompiers sur le secteur.
- ✓ Une vente de bois aura lieu le 15 février à 19h à la Maison Klein.
- ✓ En vue du point « avenir du jumelage » qui sera abordé lors du Conseil municipal d'Hirzweiler, une réunion de préparation aura lieu le jeudi 31 janvier.

Vu le Maire,
Le 18 février 2019

